



Amiens, le 10 juin 2016.

Déclaration liminaire du SNEP-FSU, FPMA mouvement intra académique EPS 2016

Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général,

Lors de la FPMA EPS de l'an passé, nous évoquions certaines difficultés récurrentes qui constituaient des freins au bon déroulement du processus global de mutation intra-académique.

Vous nous aviez refusé les deux jours de préparation afin d'étudier minutieusement le projet de mouvement des demandeurs de mutation. Cette année, nous nous sommes adaptés et avons été contraints de déclarer une journée de formation syndicale à laquelle les commissaires paritaires se sont inscrits pour justifier leur absence dans leur établissement. Cette situation n'est pas satisfaisante et nous réaffirmons notre volonté de pouvoir disposer l'an prochain de deux jours de préparation.

Les collègues qui nous ont accordés largement leur confiance aux élections professionnelles n'en espèrent pas moins car la mutation des enseignants suscite de lourdes attentes. L'expérience de cette préparation « aménagée » confirme que les commissaires paritaires du SNEP-FSU ont collectivement besoin de ces journées pour mener à bien leur mandat de vérification.

D'autre part, nous déplorons la date tardive de communication par les services de la DETOS des implantations des supports stagiaires sur un document rendu quasi illisible par une police de caractère trop petite. Nous souhaiterions être associés à l'élaboration de la liste des supports stagiaires et des tuteurs pressentis. Nous serions force de propositions via notre connaissance des situations en établissement.

Nous constatons cette année que le nombre de postes vacants a diminué par rapport à l'an passé passant de 79 à 52 alors que dans le même temps le nombre de demandeurs a augmenté. La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont déterminées par le nombre de postes vacants. Finie l'embellie de l'an passé. Les 54 affectations en Zone de Remplacement mettent en avant l'incohérence entre les recrutements nationaux à un niveau correct et les moyens constants en établissements qui ne permettent pas la création de postes en établissement.

Une fois encore, tout ceci nous amène à rappeler nos exigences destinées à améliorer le mouvement intra académique tant quantitativement que qualitativement :

- l'affectation des stagiaires permettant un accompagnement à une entrée progressive dans le métier dans de bonnes conditions d'exercice, notamment au sein d'équipes EPS volontaires et dans leur académie d'origine.
- La transformation des BMP importants en postes fixes, car à chaque rentrée un nombre conséquent de TZR est affecté à l'année sur ce type de supports que nous considérons comme des « postes cachés »,
- Le maintien au sein des EPLE des postes lorsque des collègues partent à la retraite.

Nous abordons donc cette FPMA avec la volonté d'être entendus afin d'améliorer le mouvement présent et les suivants.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU